



Pension de reversion après divorce

Par **Belier62**, le **23/02/2015** à **23:36**

Bonsoir, j'ai été marié pendant 15 ans, et j'ai eu un fils. Mon ex mari c'est remarié entretemps mais ça n'a pas duré

Par **domat**, le **24/02/2015** à **20:43**

bjr,

les conditions du versement de la pension de reversion varient selon le type de retraite, pour certaines le versement est conditionné par un plafond de ressources.

donc la réponse dépend du type de retraite de votre ex-mari et de vos ressources.

en cas de pluralité d'ayants droits à la pension de reversion, cela se fait selon la durée du mariage.

cdt